

21

La « Clarté », le fer, le verre et l'immeuble d'habitation urbain.

A propos de la construction de l'immeuble Clarté de Le Corbusier et Pierre Jeanneret à Genève (1930-1932) et du cahier des charges proposé pour sa restauration¹

INÈS LAMUNIÈRE ET PATRICK DEVANTHÉRY. « J'ai un peu approfondi la question des détails et procédés de construction, et je crois bon de vous en faire part pour vous guider dans l'élaboration des plans que vous étudiez »². Ainsi s'adresse Edmond Wanner à Le Corbusier en janvier 1928. Dès les premières rencontres entre le client-constructeur et l'architecte, une relation au projet toute particulière s'établit. Cette collaboration, main dans la main, entre l'industriel et l'architecte sera évoquée plus tard par Le Corbusier : « c'est grâce à la vigilance apportée par le constructeur, Monsieur Edmond Wanner, que les solutions ont pu être serrées de très près ». En effet, c'est ici, à l'immeuble Clarté, que se concrétise « l'appel aux industriels » lancé par Le Corbusier en 1923 dans *Vers une architecture*.

Edmond Wanner (1898-1965), industriel genevois, dirige alors une entreprise de ferronnerie et de serrurerie. Exposant ses produits en 1925 à l'Exposition internationale des arts décoratifs de Paris, il y rencontre probablement Le Corbusier sur le site du pavillon de l'Esprit Nouveau³. Il est aussi probable que le cousin et associé de Le Corbusier, le genevois Pierre Jeanneret (1896-1967), lui ait facilité les relations avec la famille Wanner et la ville de Genève. En effet, huit projets seront conduits sur les bords du Léman à la fin des années 20 et au début des années 30 - parmi lesquels, à Genève, le concours pour le Palais de la Société des Nations (1926-27), l'étude partielle de la maison de Jean Ruf (1928), les projets de Cité mondiale pour Paul Otlet ou les contre-projets pour le quartier Saint-Gervais (1932) - totalisant 300 plans environ, conservés à la Fondation Le Corbusier. L'immeuble Clarté reste cependant le seul témoin construit⁵.

UNE COLLABORATION EXEMPLAIRE

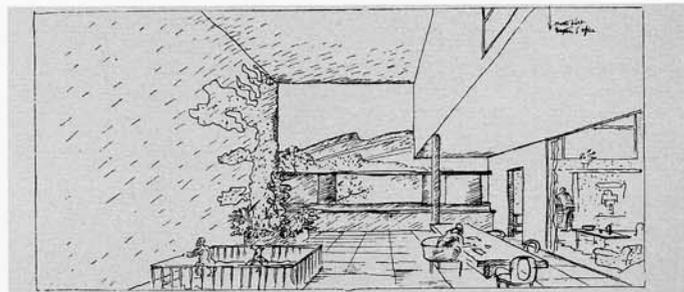
La persévérance d'Edmond Wanner dans sa quête d'allier modernisme et économie, rigueur constructive et inventivité, face aux instances conservatrices locales, est certainement à l'origine de cette réussite. Ses premières rencontres avec Le Corbusier agissent comme un signal. Il entreprend de profondes modifications dans son entreprise : il délaisse « la manufacture » - l'art décoratif - et oriente son activité vers le bâtiment et la construction industrielle. Les témoignages de sa femme parlent d'une « cervelle toujours en évolution », qui s'intéresse à toute chose nouvelle et notamment à la vitesse : rapidité lorsqu'il conduit son automobile, mais surtout rapidité de la production et efficacité de l'organisation. La technique de la construction métallique change, elle passe du boulon au rivet ; Wanner profite aussi de la mise au point, par les Ateliers de Sécheron à Genève, de la soudure à l'arc électrique (système « Exotherm ») qui lui permettra le développement de son usine vers le secteur du bâtiment.

Dans ce contexte, il mandate Le Corbusier, fin 1927, pour un premier projet d'un groupe d'immeubles pour le quartier de l'Athénée (ill. 1). Ce sont les fameuses études élaborées dans le cadre du plan d'agrandissement de la ville de Genève⁴, à partir du modèle des « immeubles-villas » de 1922, dont la perspective intitulée « le jardin suspendu d'un appartement », prenant la montagne du Salève comme panorama, reste une icône corbuséenne (ills. 2a,b). Toutefois, ces études, dont les derniers dessins possèdent la précision d'un projet d'exécution, ne peuvent trouver d'application tels quels à Villereuse. En effet ni l'idéalité du site dans lequel s'inscrivent ces « jardins suspendus », ni la richesse des typologies étudiées (notamment l'évolution des « rues intérieures ») ne permettent à Wanner de s'allier les financiers nécessaires à l'opération. Dès lors, il se rabat sur une parcelle appartenant à sa famille, dans le

—1 Pour une connaissance monographique du projet et de la construction de l'immeuble Clarté, les auteurs renvoient à : Luca Bellinelli, Cathrine Courtiau, Inès Lamunière et Arthur Ruegg, *Le Corbusier, La Costruzione dell'Immeuble Clarté*, Cataloghi dell'Accademia di Architettura, Mendrisio et Gustavo Gili, Barcelone, 1999. —2 Extrait de la lettre de E. Wanner à Le Corbusier du 27 janvier 1928, au tout début des premiers projets pour le quartier de l'Athénée (Fondation Le Corbusier, Correspondance I). —3 *Œuvre complète*, volume 2, Zurich 1964, p. 66. —4 L'on doit à Christian Sumi de s'être le premier penché sur la biographie d'Edmond Wanner et son entreprise ; voir : « Il progetto Wanner », *Rassegna* n. 3, pp. 39-46, Milano, juillet 1980. —5 L'on doit à Catherine Courtiau les seules études publiées sur Pierre Jeanneret ; voir :

1. Site de l'Athénée, vue extérieure du projet des « immeubles-villa » (1928), *Œuvre complète 1910-1929*

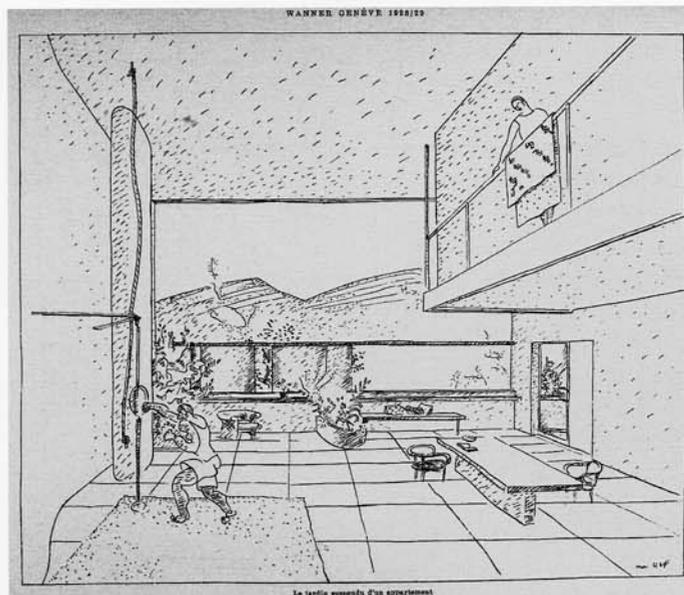
2 a, b. Site de l'Athénée, vue intérieure d'un jardin suspendu du projet des « immeubles-villa » avec la montagne du Salève genevois en arrière plan (1928), *Œuvre complète 1910-1929*



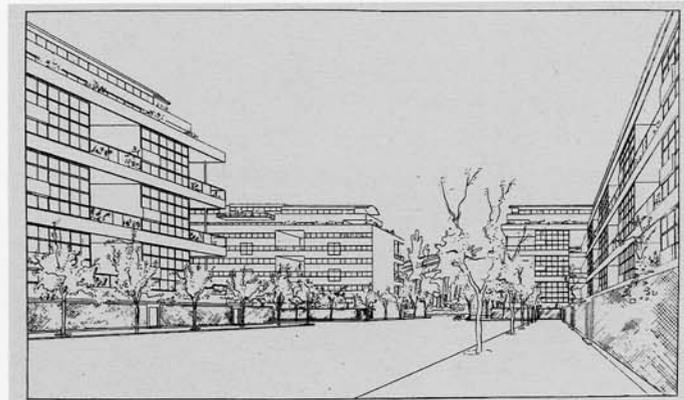
2b

quartier de Villereuse. Le site et ses abords immédiats sont loin d'être idylliques, l'orientation est nord-sud, le sud donnant sur la butte de Villereuse, le nord sur le lac. Suite à de longues démarches qui impliquent Le Corbusier dans le projet d'un plan d'aménagement du quartier, l'étude de l'immeuble commence en 1930'.

Là, Le Corbusier doit s'inscrire dans un gabarit précis, un seul et unique volume de 15 mètres de large sur 50 mètres de long, issu des dimensions de la parcelle. L'architecte travaille tout au long de l'été 1930. La profusion des dessins témoigne de ce passage entre un projet et l'autre, entre une solution rationnelle par la répétition d'un appartement type (celui développé pour le quartier de l'Athénée) et une solution rationnelle dans son gabarit – un parallélépipède rectangle – mais offrant une grande diversité de types d'appartements (on aboutira à une dizaine de types à Clarté). Les six grands appartements traversants aux extrémités est et ouest de l'immeuble s'étagent sur deux niveaux : l'extrémité sud du séjour se développe sur une double hauteur et agit comme un espace assimilable au jardin suspendu de l'immeuble-villa. Ce dispositif est également réalisé, à une plus petite échelle, pour les petits duplex mono-orientés au sud et au nord (en tout huit appartements). L'ensemble des autres appartements (une trentaine) – des studios, des 2 pièces et des 5 pièces traversants – sont réalisés sur un seul étage. Cette mixité est rendue possible par Wanner lorsqu'il écrit à Le Corbusier qu'il emploiera un système constructif permettant de supprimer ou de déplacer des parois, donnant ainsi « une plus grande liberté possible au plan... chose qui sûrement vous plaira »⁸ (ill. 3).



2a



1

UNE RUE INTERIEURE « VERTICALE »

« La disposition du terrain ne permet pas d'envisager absolument un cas général, mais nous amène à résoudre un cas d'espèce ; ne

« Pierre Jeanneret, 1896-1967 » in *Le Corbusier à Genève 1922-32*, Lausanne 1987. Du même auteur, la première monographie sur l'immeuble Clarté : *Guides de monuments suisses*, Série 32, n. 319, Berne 1982. —6 Pour les études urbanistiques menées par les services de la Ville et du Canton de Genève liées aux projets genevois de Le Corbusier, voir les publications d'Armand Brulhart, notamment : « Villereuse et Rive droite » in *Le Corbusier à Genève 1922-32*, Lausanne 1987. —7 Les premiers projets de E. Wanner et l'immeuble Clarté, dans le contexte de l'évolution des projets d'immeubles-villas et du plan libre, sont minutieusement étudiés par Christian Sumi, *Immeuble Clarté, Genf 1932*, GTA-Zurich 1989. —8 *Idem* note 1.

3. Clarté, étude, avant le 26.4.30, FLC 8759

4. Clarté, croquis d'E. Wanner, annexé à sa lettre du 26.4.30, FLC 9185

5. Clarté, étude, après le 26.4.30, FLC 8768

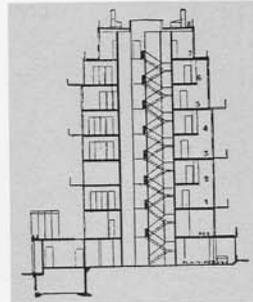
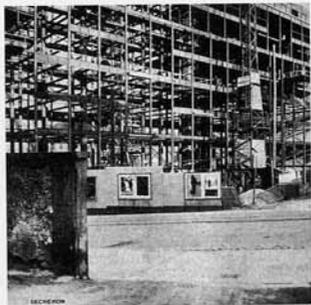
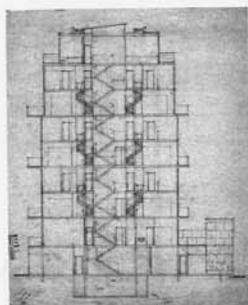
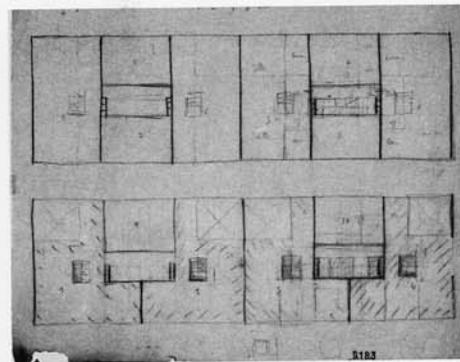
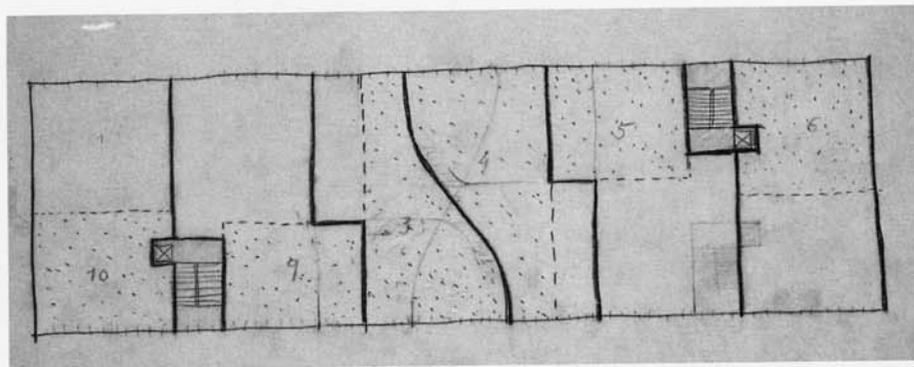
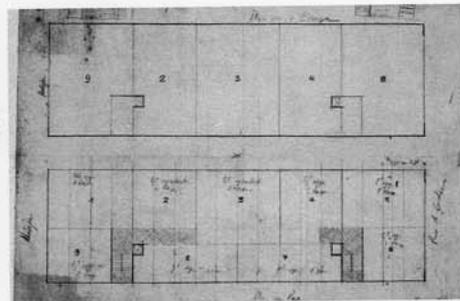
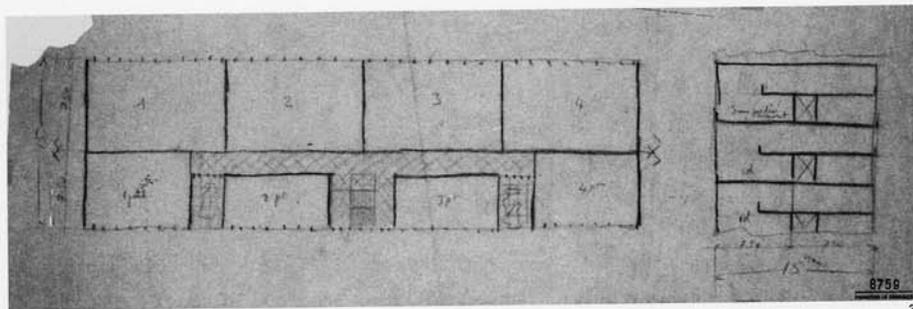
6. Clarté, croquis cages d'escalier centrales, FLC 9184

7. Clarté, coupe cages d'escalier centrales, une dalle sépare encore les niveaux deux-à-deux

8. Clarté en chantier, côté sud, 1932, archives C.Courtiau, Genève

9. Clarté, côté nord, février 1934, photo FH-Julien

10. Clarté, coupe définitive telle que publiée, *Œuvre complète* 1929-34



-9 Extrait de la lettre de E. Wanner à Le Corbusier du 26 avril 1930 (FLC. Correspondance II). -10 Extrait de la lettre de E. Wanner à Le Corbusier du 13 juin 1930 (FLC. Correspondance II).

-11 Ibid.

vaudrait-il pas mieux le traiter uniquement comme tel, en en tirant le maximum d'avantages? »⁹. Ainsi Wanner demande à Le Corbusier de ne pas reprendre tel quel les projets d'immeubles-villas de l'Athénée, et d'abandonner les jardins suspendus et le principe distributif des rues intérieures prévus jusqu'alors. En annexe il joint « un schéma à mon idée » où il propose deux cages d'escaliers à paliers traditionnels qui distribuent plusieurs logements, tout en maintenant le principe de grands appartements sur deux étages (ill. 4, 5). Si Le Corbusier reprend en un premier temps cette suggestion par une série d'études, déplaçant ces cages d'escaliers l'une sur la façade nord, l'autre sur la façade sud, la solution à couloir central ne convainc pas. Une esquisse de l'architecte témoigne du renversement magistral du principe distributif qui sera finalement adopté pour Clarté : d'horizontal, les long couloirs se projettent dorénavant verticalement (ill. 6). Wanner se rallie aux propositions de Le Corbusier et s'associe à la découpe des dalles intermédiaires afin d'assurer « une meilleure aération de la cage d'escaliers, (dont) une grande partie pourrait être évidée »¹⁰. Un nombre important de plans retracent la maturation lente de la plasticité des murs et de la mise en œuvre des paliers et marches d'escaliers en dalles de verre translucides. Ainsi prend forme une des cages d'escaliers les plus brillantes du XX^e siècle : les architectes transforment la « courette parisienne » qui permet de ventiler les services regroupés vers le centre de l'immeuble, en cage d'escaliers baignée de lumière, depuis l'attique (au 8^e étage) jusqu'au hall du rez-de-chaussée (ills. 7, 10).

UNE CONSTRUCTION « A SEC »

Quels sont les procédés de construction que Wanner propose à Le Corbusier afin de le « guider » dans l'élaboration de ses plans? Il est difficile de résumer la lettre-programme qu'il lui adresse en 1928. En quelques mots : une construction entièrement réalisée en charpente métallique et solivages de fer (à Clarté ce seront finalement des solivages en bois) ; des plafonds constitués par des panneaux

de « Solomite » (paille comprimée tressée avec du fil de fer) prêts à recevoir des enduits de plâtre ; des cadres de portes préfabriqués en métal ; des façades en fer et verre. « Tous les matériaux seront faits en usine et seuls les joints seront à faire sur place. On peut dire que ces immeubles seront montés sans eau (...) ce système permet et impose une fabrication en série et précise »¹¹. Plus tard, dès le projet Clarté entrepris, Wanner indique la dimension des entraxes (280 cm, « un lit et une largeur de porte », transcrit Le Corbusier) et la section exacte des piliers, en façade et à l'intérieur. Les parois non porteuses sont montées en briques creuses de 4 cm, dédoublées entre appartements. Les techniques de sanitaires, chauffage et électricité, suivent la même exécution standard (ill. 8).

Une grande partie de l'inventivité de l'industriel et de l'architecte se concentre sur les façades longitudinales, entièrement réalisées en un seul pan de verre. L'entreprise Wanner est spécialisée, dès 1927, en panneaux de vitrages de façade et a mis au point une fenêtre coulissante sur roulement à billes nickelées dont Le Corbusier revendique à tort la paternité. L'autre innovation consiste à réaliser une façade entière composée de fenêtres à double vitrage, dont les parties fixes sont constituées d'une âme en bois dur (de l'iroko) écartant deux fers plats en acier, probablement vissés en usine. Il s'agit là de la conception d'un des premiers panneaux de vitrage isolant thermique, à rupture de pont de froid, dont le système de construction très simple permettra une grande facilité de restauration, voire de transformation partielle.

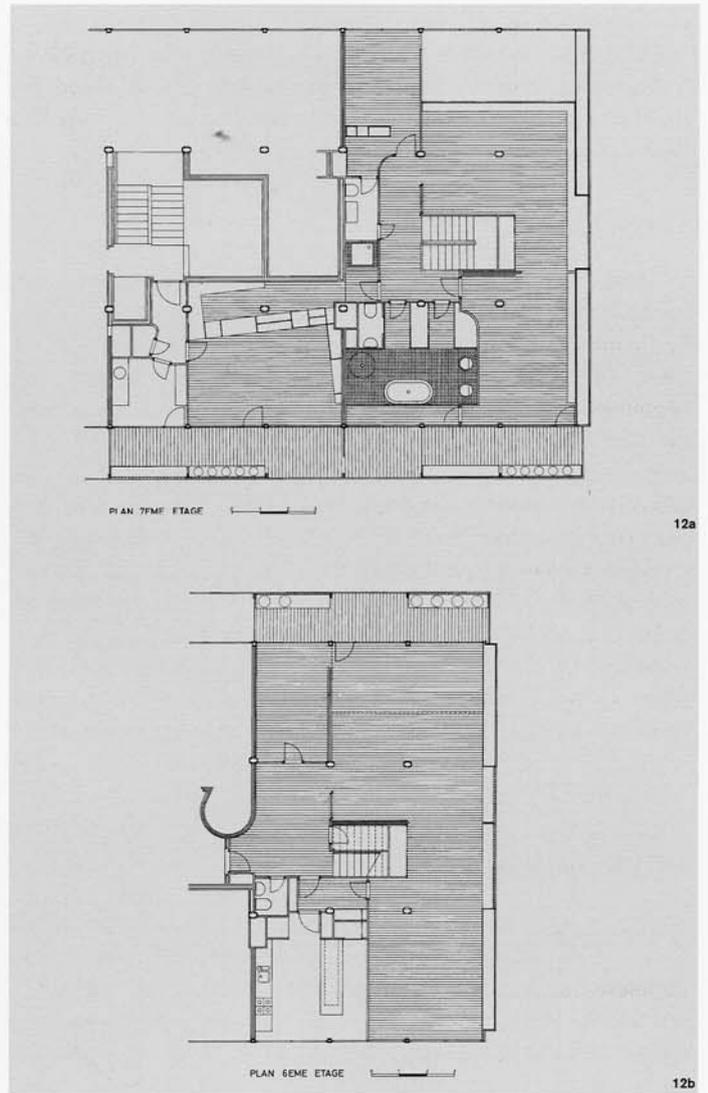
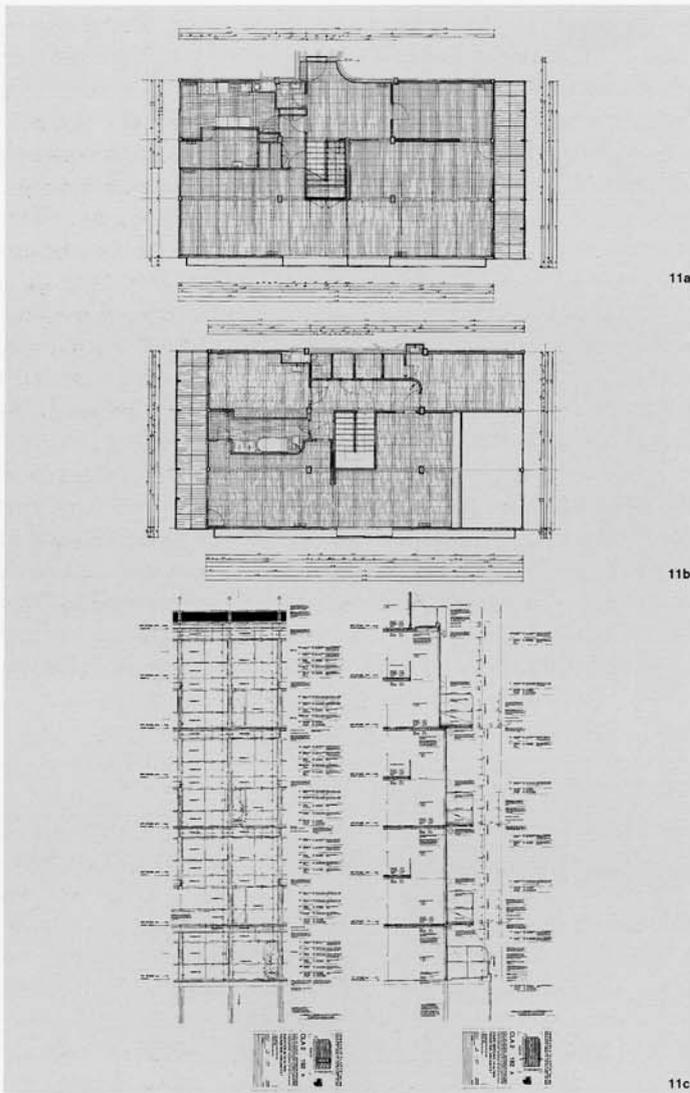
POUR UNE RESTAURATION

L'Etat de Genève a classé monument historique d'importance nationale l'immeuble Clarté en 1987, année des commémorations du centenaire de la naissance de Le Corbusier¹². Face au relatif état de vétusté de l'immeuble et aux différentes interventions de réparation ou de transformations effectuées au fil du temps, l'Etat nous a mandatés en 1994 pour d'établir un cahier des charges à l'attention

—12 L'exposition « Le Corbusier à Genève, 1922-32 » à l'occasion du centenaire de la naissance de Le Corbusier en 1987 eut lieu dans l'immeuble Clarté, sous la direction d'Inès Lamunière et Patrick Devanthery. Voir le catalogue de l'exposition, *Le Corbusier à Genève, 1922-1932, Projets et réalisations*, Lausanne, 1987.

11 a, b, c. Plans de reconstitution : le grand appartement duplex, 6e & 7e étages, et coupe sur la façade sud (Devanthery&Lamunière 1992-99)

12 a, b. Plans de restauration et transformation : le grand appartement duplex, plan du niveau inférieur (6e étage) et plan du niveau supérieur où figure le petit studio nouvellement annexé à l'appartement (7e étage). (Devanthery&Lamunière 1994)



-13 Fonds John Torcapel, Archives du GTA (département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich). Environ 250 plans et les classeurs de devis et correspondance avec les entreprises.

-14 Sauvegarde au sens propre de l'immeuble : plusieurs promoteurs immobiliers souhaitaient le démolir. Dans un premier temps (1968), la Fédération des architectes suisses le rachète, puis les architectes et

d'une éventuelle opération de restauration des façades de l'immeuble. Nous avons, à l'occasion de l'exposition de 1999 à l'Accadémie d'architecture de Mendrisio, entrepris le relevé des plans des appartements et ajouté de nouvelles indications pour la restauration des intérieurs.

RECONSTITUTION A L'ECHELLE 1/20^e

Ce projet de restauration repose, dans un premier temps sur la connaissance et la reconstitution en plan, coupe et façade de l'état de l'immeuble à son achèvement, à l'automne 1932 (ills. 11a, b, c). Cette reconstitution, à l'échelle 1/20^e, s'avère nécessaire afin de résumer sur des documents unitaires les intentions des architectes, Le Corbusier et Pierre Jeanneret, et du mandataire, Edmond Wanner. En effet, si le bureau de la rue de Sèvres trace quelque 160 dessins, ceux-ci sont transmis au petit bureau d'architectes inclus dans l'entreprise Wanner et dirigé par l'architecte John Torcapel afin d'être redessinés (souvent par le jeune Francis Quétant) et transformés en plans d'exécution appropriés au chantier et au contrôle des coûts. Une deuxième source d'archives apparaît ainsi, en plus de la Fondation Le Corbusier : le fonds Torcapel à Zurich¹³. En outre, le relevé sur place révèle l'ingéniosité de certaines décisions prises en cours de chantier, notamment par Boris Nazarieff, le contremaître.

Les plans reconstitués indiquent dont l'état construit en 1932, avec le descriptif des matériaux et les cotes ; des commentaires en marge annotent la source de cette reconstitution et/ou les incertitudes sur la nature d'une décision (ills. 12 a, b).

LE REPERAGE DES MODIFICATIONS

Le relevé des interventions effectuées depuis lors rend compte de problèmes constructifs que l'on a été amenés à résoudre au cours du temps. Après l'achèvement des travaux –probablement en 1933 ou 34– de grands stores en toile sont installés au nez des balcons,

avec l'approbation des architectes. Des travaux de réparation interviennent à la fin des années 50 ; ceux-ci révèlent des problèmes d'étanchéité en toiture et en façade au contact des balcons : des couvertes de ferblanterie sont ajoutées, rendant peut-être plus difficile l'étanchéité à ces endroits ; il n'y a plus de dissociation claire de la façade (contre laquelle l'eau ruisselle) et du balcon en bois qui, par une légère pente rejette l'eau à l'extérieur, à 1,5 mètres de la façade. Seule modification importante de l'aspect de l'immeuble : les plafonds des balcons (en Pavatex peint) ont été déposés, ceux-ci s'étant remplis d'eau par la dégradation du calfeutrage des planches en chêne. Si les photos d'origine montrent les balcons revêtus, créant un effet plastique de « dalle », la dépose révèle les éléments de construction : fers de bords, attaches, planches. L'esthétique de l'immeuble se mécanise au détriment « des purs volumes... ».

En revanche, de bons travaux de sauvegarde ont été exécutés en 1970-72¹⁴, dans la logique de l'immeuble. Les rénovations techniques (chauffage, électricité, réseau sanitaire) n'ont pas entraîné de profondes modifications, comme c'est trop souvent le cas. Seuls les plots de verre en cul de bouteille des verrières des cages d'escaliers ont été remplacés définitivement par des plots carrés.

La qualité de cette opération minimale en tous points réversible est à imputer au peu de moyens disponibles.

LE CAHIER DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations en cas de travaux complets ou partiels de restauration sont de nature et d'échelle très différentes. Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails et ne soulèverons que quelques aspects généraux.

A L'INTÉRIEUR DES APPARTEMENTS :

1. Il ne faut pas confondre le « plan libre » de Le Corbusier avec le principe du plan flexible, beaucoup plus tardif (années 60), qui per-

promoteurs Bruno Camoletti et Pascal Häusermann se rendent acquéreurs de la majorité des parts et entament les travaux de rénovation. Aujourd'hui, l'immeuble regroupe une quinzaine de propriétaires d'appartements, les autres lors restant propriété de M. Camoletti.

met de déplacer *a posteriori* des parois non-porteuses. Dans l'immeuble Clarté, ce sont au contraire ces parois mêmes, leur géométrie, celle de l'angle droit tout comme celle du biais ou de l'arrondi, qui forment un tout plastique inhérent à la pensée corbuséenne de ces années. Ainsi, il est primordial, de préserver la disposition des parois qui participent à la plasticité de l'espace : la cloison arrondie des réduits donnant sur les halls, la cloison courbe du petit duplex qui donne sur le double volume, notamment.

2. Le nombre d'éléments sanitaires et leur confort ne correspondent plus au standard de la vie actuelle qui confère à ces lieux une valeur plus ludique qu'elle n'était alors. En cas de transformation, il est important de maintenir la position des gaines d'origine et, éventuellement, de créer des faux-planchers afin de raccorder les nouvelles installations (la structure reste intacte et cette opération est réversible).

3. Le nombre de corps de chauffe n'étant pas suffisant (surtout en façade nord) l'on pourrait procéder à la pose de deux tubes chauffants à 8 cm du pied des vitrages, formant boucle à partir d'une colonne de chauffage existante.

4. L'ensemble des revêtements de plafonds et sols (plafonds plâtre, planchers bois ou carrelage) peuvent être remplacés si nécessaire. En revanche, l'« Arki » (isolant phonique à base végétale, constituant des planchers) ou le « Solomite », parties intégrantes de l'originalité de l'ouvrage, devraient être maintenus partout où s'est encore possible.

5. Les parois étaient revêtues de plâtre et d'une tapisserie de la marque « Salubra » selon le clavier de couleurs puriste d'origine établi par Le Corbusier en 1931. Ce revêtement a été déposé en 1970-72 et remplacé par de la paille d'avoine à peindre. Dans la mesure où ces papiers « Salubra » ne sont plus disponibles, nous suggérons, en lieu et place de poser une maculature de papier fin en vouleau de 65 cm de large que l'on peindrait sus place au petit rouleau et selon le clavier de couleurs d'origine, chaque locataire étant libre, comme en 1932, du choix d'une couleur ou d'une autre.

6. Le feu reste le problème numéro un de l'immeuble. En effet, la structure métallique n'est évidemment pas aux normes actuelles, les planchers réalisés en solivage de bois, la paille tressée de « Solomite » et les courettes continues sur toute la hauteur de l'immeuble en font un immeuble de tous les dangers. La pose de sprinkler dans les courettes et dans certains points stratégiques (façades notamment), la vérification systématique et répétée des circuits électriques, etc devrait faire l'objet d'un cahier des charges particulier et de travaux à mettre en œuvre par la société propriétaire.

L'ENVELOPPE DE L'IMMEUBLE :

1. Les façades métalliques de chaque appartement présentent des états de vétusté très différents, selon leur orientation (sollicitations plus grandes au sud) et leur disposition dans la façade. Là où les sollicitations sont les plus importantes (aux étages supérieurs et contre les balcons), apparaissent des pourritures dans les âmes en bois entre les fers plats et des dégradations des jointoyages mastiqués. Les doubles vitrages font tous apparaître de la condensation et, avec le temps, des salissures. Ceux qui sont coulissants ont parfois perdu de leur manoeuvrabilité. La règle est de garder le maximum de substance d'origine : dépose des verres, démontage des fers plats sur place (afin de ne perdre aucune pièce), passage au micro-sablage à récupérateur, application d'une couche antirouille et remontage à sec de la visserie galvanisée. Lors de cette opération, on répare ou on remplace l'iroko pourri et on repose après nettoyage, par temps sec, les vitrages.

2. Pour les balcons, l'ensemble devant rester très léger sur le plan statique, il semble techniquement difficile de reconstituer les plafonds d'origine.

3. L'étanchéité des toitures et terrasses nécessiterait des réparations, notamment des solins et dalles en béton armé ; la couche

d'asphalte pourrait être remplacée par une étanchéité multicouche, la terre par du sable et les ferblanteries en tôle galvanisée par de la tôle inoxydable.

4. Les revêtements en travertin des murs-pignons et des porches d'entrée peuvent continuer à être remplacés au cas par cas lorsque des fissurations dues au gel se présentent.

Ces hypothèses de restauration ont pu être mises en œuvre et vérifiées sur un des grands appartements duplex de neuf pièces. Les dégradations étaient relativement graves : d'importantes transformations (parois et cloisonnement nouveaux, sols bois et « Arki » supprimés au profit d'un dallage en pierre sur chape, sanitaires et chauffage complémentaire exécutés avec des saignées interrompant les structures, façades en très mauvais état) avaient modifié la nature de la construction ainsi que l'architecture même du plan libre.

Si les hypothèses susmentionnées ont été validées, d'autres possibilités d'amélioration des vitrages ont pu être testées. Il a notamment été possible d'insérer des vitrages doubles à vide d'air (6/6/4). D'autre part, lors de la dépose des éléments coulissants, l'on a pu constater la disparition des billes nickelées (probablement tombées lors de précédents travaux) ; leur remplacement et la pose d'une tôle plate en inox au fond du rail en « u » a permis un glissement parfait, 60 ans après l'achèvement de la construction de l'immeuble.

En guise de conclusion momentanée, risquons un hommage aux vertus de la construction « à sec », à la qualité du montage de l'immeuble Clarté tant dans sa conception que dans sa construction, résultat d'une complicité entre architecte et entrepreneur autour d'un bâtiment qui allie espace et matière. Cette qualité, cette « clarté », contribuent à permettre une restauration basée sur les mêmes principes : les techniques peuvent être « l'assiette du lyrisme » .

Inès Lamunière et Patrick Devanthery, <mail@devanthery-lamuniere.ch>. Architectes diplômés de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Devanthery & Lamunière réalisent parallèlement à leur activité professionnelle, des restaurations d'importance de bâtiments du mouvement moderne en Suisse. Notamment, en 1991/93 : les bains de Bellerive-Plage de M. Picard à Lausanne ; en 1993/95 : l'aula de l'EPFL de J. Tschumi à Lausanne ; en 1993/97 : la salle de concert de 1200 places du Bel-Air Métropole de A. Laverrière à Lausanne, en 1994/95 : le pavillon de la Vaudoise Assurances de J. Tschumi à Lausanne ; en 1994/96 : le cinéma de 800 places « Le Manhattan » de M.J. Saugey à Genève et, en 1997 : Mont-Blanc Centre de M. J. Saugey à Genève. Ils ont aussi établi les cahiers des charges des restaurations des immeubles « Clarté » de Le Corbusier & Pierre Jeanneret et « Miremont Le Crêt » de M.J. Saugey à Genève.

Tous deux enseignent régulièrement. Inès Lamunière est actuellement professeure de projet et théorie de l'architecture à l'EPFL. Tous deux ont été professeurs invités de théorie et projet d'architecture à l'EPF-Zurich, 1991-1994, à l'Université de Nancy en 1994 et de Harvard en 1996 et 1999.